

Pinard	Slaght
Poirier	Taylor
Ralston	Tripp
Reid	Turgeon
Rennie	Veniot
Ross (Calgary-Est)	Ward
Ross (Moose-Jaw)	Weir
Sanderson	Whitman
Sissons	Winkler—78.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Adamson	Hlynka
Bence	Jackman
Black (Cumberland)	Johnston (Bow-River)
Blackmore	Knowles
Boucher	Lacombe
Bruce	Leader
Casselman	MacInnis
(Grenville-Dundas)	MacKinnon
Castleden	(Kootenay-Est)
Coldwell	MacNicol
Desmond	Marshall
Diefenbaker	Neill
Dorion	Noseworthy
Douglas (Weyburn)	Perley
Fair	Quelch
Gillis	Ross (Souris)
Graydon	Senn
Green	Shaw
Harris (Danforth)	Stirling
Hatfield	Stokes
Hazen	Wright—40.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je désire dire quelques mots au sujet de cette motion avant qu'elle soit adoptée. Même si l'amendement proposé s'écarterait de la question, il me semble que la demande adressée au Gouvernement n'était que raisonnable. Si, comme le premier ministre (M. Mackenzie King) l'a laissé entendre, le Gouvernement souhaitait que le comité fût saisi de ces questions, je ne crois pas qu'il y aurait eu quelque objection si l'amendement eût été adopté. Le premier ministre s'est donné beaucoup de peine pour affirmer qu'il tenait à ce que le comité des comptes publics fût saisi de ces questions. J'en suis fort aise car une accusation telle que celle qui a été formulée est assez grave pour justifier une enquête approfondie.

Je voudrais inviter le premier ministre à tenir une séance secrète de la Chambre pour nous permettre de discuter certaines questions qu'a examinées le comité des dépenses de guerre. Je ne veux pas déclencher un scandale. Je demande donc que le Gouvernement tienne une séance secrète afin de mettre les honorables députés au courant de certaines des questions qu'a étudiées le comité des dépenses de guerre. J'étais et suis encore convaincu que si les honorables députés savaient quel usage on a fait de fortes sommes d'argent, ils réclameraient une enquête par le comité des comptes publics.

Le premier ministre peut dire que si j'ai une accusation à formuler, je puis le faire devant le comité des comptes publics, mais je

désire appeler son attention sur le fait qu'il m'est impossible d'en agir ainsi parce que les renseignements que je possède ont été obtenus durant les séances du comité des dépenses de guerre qui siégeait à huis clos. Je ne puis me présenter devant le comité des comptes publics et dire: "Voici la raison pour laquelle vous devriez faire enquête sur tel cas, puisque toutes ses séances ont été tenues à huis clos." Je me contenterai de citer un ou deux exemples au premier ministre. Il s'agit de cas mentionnés dans le rapport déposé dans cette Chambre par le comité des dépenses de guerre, sous-comité n° 1. Le premier cas a trait à un contrat dans lequel il est question d'une commission sur les ventes. Le rapport dit, je crois, qu'environ 50 p. 100 du capital de la compagnie a été versé à un vendeur comme commission sur les ventes. Ce n'est là qu'une partie de l'histoire car la capitalisation de cette compagnie s'élève à des milliers et des milliers de dollars. Prenez-en la moitié et vous aurez encore un quart de million de dollars. C'est déjà un fort montant d'argent. Ces questions devraient être soumises au comité des comptes publics et l'argent devrait être remis au Gouvernement s'il a été acquis de façon irrégulière. Mais comment puis-je exposer au comité des comptes publics mes raisons militant en faveur de cette enquête? Pourtant, il est très important qu'il les entende.

Je ne suis pas au courant des accusations portées en Chambre par l'honorable député de Weyburn (M. Douglas) mais s'il y a matière à suspicion le comité des comptes publics est tout désigné pour s'en occuper. Je songe en ce moment à une allusion qui a été faite au sujet de l'assurance au sous-comité n° 1. Puis-je faire remarquer au premier ministre que voici précisément encore un cas que le comité des comptes publics pourrait étudier? Les dépenses s'élèvent à des milliers de dollars. Mais encore ici je ne saurais faire entendre mes raisons, puisque les séances du comité ont été tenues à huis clos.

Le premier ministre a parlé de la grande importance de tenir ces séances à huis clos. Je suis partiellement de son avis, car certaines questions débattues par le comité des dépenses de guerre ne devaient pas être connues du public. Mais, je ne veux parler ici que de ce qui se rattache à notre production ou à indirectement rapport à des plans d'avion, de navires et de canons. Quant aux transactions financières, je ne vois pas pourquoi elles ne seraient pas publiées. Je prétends donc qu'en certaines circonstances, les séances doivent se tenir à huis clos et que, dans d'autres cas, elles